



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport annuel

Exercice 2024

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été mis en place par le SIAEPA de la Région de Sault par délibération en date du 12 avril 2007. Le service fonctionne en régie.

✓ ORGANISATION

- 2 agents = 1 ETP
- 1 véhicule

II - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (population légale 2020)

COMMUNES (LV : Logements Vacants)	Population permanente	Population Non Raccordée	Population Raccordée	Résidences Principales/ *Résidences Secondaires	Nombre d'Habitation en ANC (DONT RS)	% ANC
SAULT 1138 Log (LV 140)	1373			653/345 *(30,3 %)	390	39%
AUREL 208 Log (LV 3)	208			103/102 *(49 %)	90	43%
MONIEUX (LV 28) 315 Log	322			150/137 *(43,5 %)	168	58%
SAINT-TRINIT (LV 10) 126 Log	122			65/50 *(40 %)	48	41%
SAINT- CHRISTOL (LV 48) 422 Log	1349/ 597*			259/114 *(27,1%)	39	10%
FERRASSIERES (LV15) 141 Log	126			63/63 *(44,7%)	36	28%
	2748*				771	

Le taux d'occupation moyen par habitation est de 1 pour les communes d'Aurel et de Ferrassières, 1.05 pour Saint-Trinit, 1.4 pour Sault, 1.6 pour Saint-Christol et 1.10 pour Monieux.

Nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (Estimation) : **956 personnes en population permanente.**

L'Assainissement Non Collectif compte 771 installations (au 31/12/2024) sur le territoire du syndicat réparties ainsi :

- **390 installations pour Sault, (405 - 15 raccords au réseau collectif d'assainissement depuis 2008) dont 13 non contrôlées.**
- **168 installations pour Monieux, (169 - 1 raccords au réseau collectif d'assainissement depuis 2008) dont 6 non contrôlées.**
- **90 installations pour Aurel, (91 - 1 raccords au réseau collectif d'assainissement depuis 2008), dont 5 non contrôlées.**
- **48 installations pour Saint-Trinit.**
- **39 installations pour Saint-Christol, (40 - 1 raccordement au réseau collectif d'assainissement depuis 2008) dont 2 non contrôlées**
- **36 installations pour Ferrassières (incluant les Hautes Ferrassières) après mise en place des réseaux de collecte et de transport des eaux usées pour les habitations en zone d'assainissement collectif + construction STEP (98 – 62 raccords au réseau collectif d'assainissement depuis 2018 + 5 Non raccordés).**

- 80 habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif après contrôle diagnostic.

III-2 Frais de fonctionnement (TTC)

Les frais de fonctionnement occasionnés durant l'année 2024 s'élèvent à	<u>48851€</u> :
• Fournitures administratives + petits équipements	685 €
• ORANGE (Fixe + internet + Portable Pro)	893 €
• Déplacements-Formation	133 €
• Affranchissement + location machine :	540 €
• Photocopieur (location + copies)	651 €
• Carburant + frais entretien + assurance :	1768 €
• Salaires , charges et Assurance du personnel :	38081 €
• Imprimeur (Rglt de service SPANC) / Documentation :	1829€
• Logiciel informatique (dépannage + maintenance) + site web :	3700 €
• Loyer Maison Guende + assurance des locaux :	571€

III-3 Dépenses d'investissement en 2024

- | | |
|---|-----|
| • | 0 € |
|---|-----|

III-4 Recettes en 2024 (TTC)

Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : 172 contrôles facturés soit (172x96€)	16512€
Contrôle de conception et d'implantation : 11 contrôles facturés soit (11 x 80€)	880 €
Contrôle de bonne exécution des travaux : 10 contrôles facturés soit (10 x120€)	1200 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (vente immobilière) : 9 contrôles facturés soit (9 x120€)	1080 €
Majoration de 100 % pour refus de contrôle ou non réponse :	0€

La totalité des contrôles réalisés représentent une **recette globale pour 2024 :** **19672 €**

III-5 Recettes d'investissement en 2024

•	0 €
<u>Déficit année 2024 :</u>	<u>29179€</u>

IV – Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
1 *	26	28	35	27	26	22	22	16	19	15	13	13	7	14	12	15	13	323
	R8 + N4 = 12	R6 + N4 = 10	R13 + N4 = 17	R14 + N4 = 18	R15 + N4 = 19	R12 + N4 = 16	R19 + N2 = 21	R12 + N4 = 16	R17 + N2 = 19	R10 + N2 = 12	R7 + N6 = 13	R11 + N2 = 13	R6 + N1 = 7	R10 + N4 = 14	R9 + N3 = 12	R9 + N6 = 15	R9 + N4 = 13	(Dont 187 réhab et 60 installations neuves) R+N= 247
2 *	113	190	107	115	139	56	25	20	24	35	13	14	7	14	12	15	13	912 Taux de conformité [%] 35%

✓ 187 installations ont été réhabilitées depuis 2008 sur l'ensemble du territoire.

✓ 60 nouveaux dispositifs installés sur la même période. (Au 31/12/2024)

1* Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée

2* Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service (inclus : Réhabs + neufs)

Le taux de conformité s'apprécie par le fait d'avoir pu vérifier l'application stricte des règles de l'art dans la mise en œuvre des dispositifs mais aussi que les caractéristiques techniques et le dimensionnement des installations sont adaptées au flux de pollution à traiter, aux caractéristiques de l'habitation à desservir, telles que le nombre de pièces principales, aux caractéristiques de la parcelle où elles sont implantées, particulièrement l'aptitude du sol à l'épandage, ainsi qu'à la sensibilité du milieu récepteur.

IV-1 Installations contrôlées en 2024

	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	Diagnostic pour vente immobilière	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle de bonne exécution des travaux	
				Réhabilitations	Neufs
SAULT	172	4	10	5	1
MONIEUX	66	2	3	2	1
AUREL	0	1	0	0	1
SAINT TRINIT	0	0	0	1	0
SAINT CHRISTOL	0	1	1	1	0
FERRASSIERES	0	0	1	0	1
TOTAL	238	8	15	9	4

V Conclusion

Embauche le 9 janvier 2023 d'un agent chargé entre autres du contrôle périodique des ANC.

Les premiers contrôles de bon fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2008. La périodicité maximum entre deux contrôles étant fixée à 10 ans, une nouvelle campagne de contrôle dite « périodiques » a débuté à l'automne 2023.

270 contrôles périodiques ont été réalisés sur la commune de SAULT d'octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

VI Perspectives

Poursuite des contrôles périodiques sur l'ensemble du périmètre du SIAEPA (6 communes).